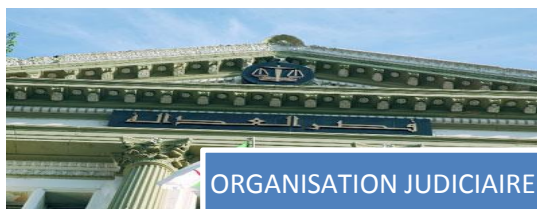




Newsletter N° 18

Mars 2017

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



La loi organique n° 17-06 du 27 mars 2017 a modifié la loi organique n° 05-11 du 17 juillet 2005 relative à l'organisation judiciaire.

(JO n° 20 du 29 mars 2017 p.5)

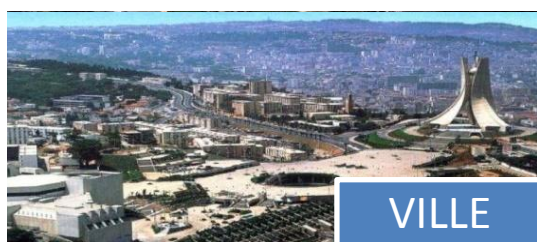


La loi n° 17-07 du 27 mars 2017 a modifié et complété l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale.

(JO n° 20 du 29 mars 2017 p.5)

- Le décret exécutif n° 17-120 du 22 mars 2017 a fixé les conditions et les modalités de recouvrement des amendes et des frais de justice par les juridictions, en application des dispositions de l'article 597 de l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale.

(JO n° 19 du 26 mars 2017 p.5)



Le décret exécutif n° 17-94 du 26 février 2017 a complété le décret exécutif n° 07-05 du 8 janvier 2007, portant composition, organisation et fonctionnement de l'observatoire national de la ville.

(JO n° 14 du 1^{er} mars 2017 p.3)



Le décret exécutif n° 17-95 du 26 février 2017 a créé le centre de recherche en langue et culture Amazighes, en application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 11-396 du 24 novembre 2011, fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique.

(JO n° 14 du 1^{er} mars 2017 p.3)



- Le décret exécutif n° 17-97 du 26 février 2017 a fixé le montant de la redevance applicable aux opérateurs titulaires d'autorisations pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de télécommunications et/ou la fourniture de services de télécommunications, en application des dispositions de l'article 39 de la loi n° 2000-03 du 5 août 2000, fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications.

(JO n° 14 du 1^{er} mars 2017 p.14)

- Le décret exécutif n° 17-106 du 5 mars 2017 a déterminé le contenu du service universel de la poste et des télécommunications, les tarifs qui lui sont appliqués et son mode de financement, En application de l'article 7 de la loi n° 2000-03 du 5 août 2000, modifiée et complétée, fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications.

(JO n° 16 du 8 mars 2017 p.45)

- L'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 a fixé la procédure et les conditions de réforme des équipements sensibles de télécommunications, en application des dispositions de l'article 32 du décret exécutif n° 09-410 du 10 décembre 2009, modifié et complété, fixant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les équipements sensibles.

(JO n° 17 du 15 mars 2017 p.17)



Le décret exécutif n° 17-99 du 26 février 2017 a fixé les caractéristiques du café ainsi que les conditions et les modalités de sa mise à la consommation, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 de la loi n° 09-03 du 25 février 2009, relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.

(JO n° 15 du 5 mars 2017 p.9)



- Le décret exécutif n° 17-100 du 5 mars 2017 a modifié et complété le décret exécutif n° 06-356 du 9 octobre 2006, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement.

(JO n° 16 du 8 mars 2017 p.3)

- Le décret exécutif n° 17-101 du 5 mars 2017 a fixé les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types d'investissement, en application des dispositions des articles 5, 6, 9, 14, 18 et 25 de la loi n° 16-09 du 3 août 2016, relative à la promotion de l'investissement.

(JO n° 16 du 8 mars 2017 p.6)

- Le décret exécutif n° 17-102 du 5 mars 2017 a fixé les modalités d'enregistrement des investissements ainsi que la forme et les effets de l'attestation s'y rapportant, en application des dispositions des articles 4, 6, 8, 9 et 20 de la loi n° 16-09 du 3 août 2016, relative à la promotion de l'investissement.

(JO n° 16 du 8 mars 2017 p.18)

- Décret exécutif n° 17-103 du 5 mars 2017 a fixé le montant et les modalités de perception de la redevance pour traitement de dossiers d'investissement, en application des dispositions de l'article 26 de la loi n° 16-09 du 3 août 2016, relative à la promotion de l'investissement.

(JO n° 16 du 8 mars 2017 p.33)

- Le décret exécutif n° 17-104 du 5 mars 2017 a fixé les modalités de suivi des investissements ainsi que les sanctions applicables pour non-respect des obligations et engagements souscrits, en application des dispositions des articles 32, 33 et 34 de la loi n° 16-09 du 3 août 2016, relative à la promotion de l'investissement.

[\(JO n° 16 du 8 mars 2017 p.34\)](#)

- Le décret exécutif n° 17-105 du 5 mars 2017 a fixé les modalités d'application des avantages supplémentaires d'exploitation accordés aux investissements créant plus de cent (100) emplois, en application des dispositions de l'article 16 de la loi n° 16-09 du 3 août 2016, relative à la promotion de l'investissement.

[\(JO n° 16 du 8 mars 2017 p.41\)](#)



- Le décret exécutif n° 17-98 du 26 février 2017 a défini la procédure d'appel d'offres pour la production des énergies renouvelables ou de cogénération et leur intégration dans le système national d'approvisionnement en énergie électrique, en application de l'article 26 de la loi n° 02-01 du 5 février 2002, modifiée et complétée, relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations.

[\(JO n° 16 du 5 mars 2017 p.3\)](#)

- L'arrêté du 7 décembre 2016 a complété l'arrêté du 2 février 2014, fixant les tarifs d'achat garantis et les conditions de leur application pour l'électricité produite à partir des installations utilisant la filière éolienne.

[\(JO n° 16 du 8 mars 2017 p.48\)](#)

- L'arrêté du 7 décembre 2016 a complété l'arrêté du 1^{er} septembre 2014, fixant les tarifs d'achat garantis et les conditions de leur application pour l'électricité produite à partir des installations utilisant la filière de cogénération.

[\(JO n° 16 du 8 mars 2017 p.49\)](#)



FISCALITE

Le décret exécutif n° 17-107 du 7 mars 2017 a fixé les modalités de transmission à l'administration fiscale des informations concernant les contribuables des Etats ayant conclu avec l'Algérie un accord d'échange de renseignements à des fins fiscales, en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 14-10 du 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015.

(JO n° 17 du 15 mars 2017 p.4)



BOURSE

L'arrêté du 24 novembre 2016 a modifié l'arrêté du 27 juillet 2015, portant nomination des membres de la commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse.

(JO n° 19 du 26 mars 2017 p.10)



MARCHES PUBLICS

L'arrêté du 29 octobre 2016 a homologué les indices des salaires et matières du 2^{ème} trimestre 2016, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), en application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

(JO n° 19 du 26 mars 2017 p.16)

Pour plus d'informations :

www.chemloutassociés.com